

Nos réf. BM/25

Briançon, le 09/07/2025

Dossier suivi par :

Vincent ROZ [v.roz@cci05formation.fr](mailto:v.roz@cci05formation.fr);

Céline Caunois [c.caunois@cci05formation.fr](mailto:c.caunois@cci05formation.fr);

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait de suivre notre stage de **Préparation à l'examen Probatoire du DE Alpinisme – Aspirant Guide de haute montagne - MODULES SKI** que nous organisons sur 4 semaines du 05 janvier au 06 Mars 2026. Vous avez la possibilité de vous inscrire sur une seule semaine selon la planning ci-dessous.

Vous trouverez ci-joints :

- Le programme et le planning de la formation
- Un questionnaire de positionnement
- Un bulletin d'inscription
- Un devis détaillé
- La note sur les forfaits de remontées mécaniques

## Prérequis

Toute personne titulaire de la liste de courses exigée par l'ENSA et/ou ayant pour objectif de passer **l'examen probatoire aspirant guide en 2026**.

## Comment s'inscrire ?

En nous renvoyant :

- Le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété (avec photo).
- Le questionnaire de positionnement dûment complété
- Une copie de votre liste de courses autorisant candidature à l'examen probatoire.
- Une copie de votre attestation de sécurité sociale + assurance ski.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ski de moins de 3 mois.
- Un CV

Deux à trois semaines avant le début du stage, afin de valider définitivement votre inscription, nous vous ferons parvenir :

- Un **contrat de formation**
- Le **règlement intérieur** de notre Centre
- Une **convocation** au stage.

Nous vous demandons de posséder un kit DVA/pelle/sonde et de savoir les utiliser.

Le DVA devra être contrôlé avec justificatif.

La première matinée de formation sera dédiée à la révision des bonnes pratiques en matière de recherche de victime d'avalanches.

**NOTE** : L'inscription aux modules du printemps pour l'examen probatoire estivale se fera à partir de mi-mars, après les résultats de l'épreuve de ski.

## Transport

Nous n'assurons pas le transport des stagiaires sur les sites d'entraînement ou d'examen. Vous aurez donc à vous organiser entre stagiaires pour vous rendre sur les terrains d'exercices. Privilégiez le covoiturage !

## Hébergement

Les personnes souhaitant réserver un hébergement peuvent contacter :

- le Centre Sportif d'Altitude de Briançon au 04.92.20.17.60 - [accueil.csab@mairie-briancon.fr](mailto:accueil.csab@mairie-briancon.fr)
- L'association ARCHIPEL qui propose des hébergements dans la vallée et à Briançon. Pour réserver, merci de contacter Emeline au 09 73 87 20 23 - [reservation@archipel-fr.com](mailto:reservation@archipel-fr.com)
- France Services pour obtenir la liste des logements chez les particuliers en les contactant au 04 92 45 45 85 ou par mail [franceservices@ccbrianconnais.fr](mailto:franceservices@ccbrianconnais.fr)

## Démarches à entreprendre pour le financement de votre formation

<b>Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi</b>	Vous pouvez faire une demande <b>d'Aide Individuelle à la Formation (AIF)</b> auprès de votre conseiller Pôle Emploi.
<b>Vous êtes Travailleur indépendant, autoentrepreneur, renseignez-vous auprès des Fonds d'Assurance Formation</b>	Vous exercez une <b>profession libérale</b> , vous dépendez du FIF-PL : <a href="http://www.fifpl.fr/">http://www.fifpl.fr/</a>
	Vous êtes <b>commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services</b> , vous dépendez de l'AGEFICE : <a href="http://communication-agefice.fr/">http://communication-agefice.fr/</a>
<b>Salariés du privé et travailleurs indépendants</b>	Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) est un service d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé. Il permet à tout actif, à n'importe quel moment de sa vie professionnelle, de disposer d'un temps d'écoute dédié à ses envies d'évolution. Pour plus de renseignements : <a href="http://www.mon-cep.org">www.mon-cep.org</a> ou 09 72 01 02 03.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Centre et à nos formations et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Vincent ROZ  
Coordinateur Pôle Montagne



## Autorisation d'utilisation de photos et/ou de séquences vidéo/voix

Dans le cadre de sa politique de communication institutionnelle, sociale et événementielle, CCI Hautes-Alpes Formation est amenée à prendre et utiliser des photos, images et séquences vidéo/voix qui pourront être diffusées au travers de différents supports et médias écrits et/ou numériques internes et/ou externes. Conformément à l'Article 9 du Code Civil portant sur le respect de la vie privée et aux dispositions de la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, CCI Hautes-Alpes Formation se doit de recueillir le consentement préalable des personnes concernées avant traitement et diffusion de données à caractère personnel. C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer la présente autorisation.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

autorise CCI Hautes-Alpes Formation à prendre et utiliser des

- Photos\*
- Vidéo\*
- Enregistrements sonores\*
- avec mention de mes coordonnées (nom-prénom)

que j'aurais fournis ou qui auront été réalisés exclusivement par CCI Hautes-Alpes Formation ou par le(s) prestataire(s) qu'elle aura mandaté (s) à cet effet, en vue de la création de supports de communication à caractère non commerciaux tels que :

- Films
- Guides
- Rapport annuel d'activités, rapports et études thématiques
- Reportages (réunions, séminaires, conventions, événements professionnels, foires et salons)
- Newsletter

et qui pourront être diffusés :

- sur support papier
- via l'intranet de la CCI des Hautes-Alpes puis l'intranet régional PACA
- sur les sites internet de CCI Formation [www.hautes-alpes.cci.fr](http://www.hautes-alpes.cci.fr) et [www.cci05formation.fr](http://www.cci05formation.fr)
- sur les sites des diffuseurs de vidéo en ligne : youtube, DailyMotion
- sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Google+)
- diffusion audiovisuelle
- CD, DVD

Date et Signature\* (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**\*Réponses et mentions obligatoires**

Les informations recueillies au travers de la présente autorisation ainsi que la base de données photographique, vidéographique et sonore font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel déclaré à la CNIL.

Les photos, images et séquences vidéo-voix seront exclusivement utilisées par CCI Hautes-Alpes Formation et ne seront ni transmises, ni cédées, ni échangées avec des tiers, en dehors de leur diffusion. Leur durée de conservation sera limitée à la finalité de leur communication et des supports de diffusion utilisés.

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, la présente autorisation est révoquée à tout moment et vous pourrez exercer vos droits d'accès, de modification et/ou de suppression de tout ou partie des données vous concernant en vous adressant à :

### CCI HAUTES ALPES FORMATION

36 avenue de la République

05100 BRIANCON

Tel. 04.92.21.27.33

[www.cci05formation.fr](http://www.cci05formation.fr) -

[contact@cci05formation.fr](mailto:contact@cci05formation.fr)

N° Existence : 93.05.P.001405

N° SIRET : 180.500.019.00039

03/10/2025

## Aspirant guide préparation au probatoire ski

Préparation à l'épreuve de ski du probatoire aspirant guide de haute montagne

### Dates

du 05 janvier au 06 mars 2026

### Durée

140 h

### Tarifs

de 655€ à 2310€ de 1 à 4 semaine.

### Possibilités de financement

Aucun

### Lieux

BRIANÇON

### Contact

ROZ Vincent

06.31.31.88.04

v.roz@cci05formation.fr

### Référent Handicap

Aurélien THAVEAU

06 49 48 72 57

a.thaveau@cci05formation.fr

### Modalités d'accès

Sur dossier

### Délai d'accès

Candidature à fournir avant le :

15 décembre 2025

### Suite de parcours

Diplôme de guide de haute montagne.

## Publics

Tout public souhaitant se présenter l'examen probatoire du diplôme d'Etat d'aspirant.

## Objectifs

Développer et renforcer ses compétences techniques nécessaires à la réussite de toutes les épreuves de l'examen probatoire du diplôme d'état d'alpinisme aspirant guide de haute montagne.

## Pré-requis

Présenter la liste de courses exigée par L'ENSA et savoir utiliser un DVA et effectuer une recherche mono victime.

## Programme

SKI :

- Maitriser les fondamentaux du ski, piste et hors piste.
- Adaptation technique (selon état de la neige et de la pente).
- Lecture et utilisation du terrain.
- Travail de la vitesse de l'engagement et de l'endurance.
- Changement de rythme, attitude, silhouette.
- Montée peaux de phoque : technique et entraînement.
- Sécurité : auto-sauvetage, DVA, pelle, sonde.
- Tests blancs.

## Débouchés

Diplôme d'état d'aspirant guide de haute montagne

## Les +

- Variété des sites d'entraînement.
- Formateurs expérimentés.

# Préparation Probatoire ski Aspirant Guide

du 05/01/2026 au 06/03/2026

janvier 26		février 26		mars 26		avril 26	
J 01		D 01		D 01		M 01	
V 02		L 02	SKI Perf Briançonnais	L 02	SKI perf CHAMONIX AUTOFINANCEMENT	J 02	
S 03		M 03		M 03		V 03	
D 04		M 04		M 04		S 04	
L 05	SKI Briançonnais	J 05		J 05		D 05	
M 06		V 06		V 06		L 06	
M 07		S 07	S 07	M 07			
J 08		D 08	D 08	M 08			
V 09		L 09	EXAMEN	L 09	EXAMEN	J 09	
S 10		M 10		M 10		V 10	
D 11		M 11		M 11		S 11	
L 12	SKI Briançonnais	J 12		J 12		D 12	
M 13		V 13		V 13		L 13	
M 14		S 14		S 14		M 14	
J 15		D 15		D 15		M 15	
V 16			L 16	EXAMEN	L 16	EXAMEN	J 16
S 17		M 17	M 17		V 17		
D 18		M 18	M 18		S 18		
L 19	EXAMEN	J 19	J 19		D 19		
M 20		V 20	V 20		L 20		
M 21		S 21	S 21	M 21			
J 22		D 22	D 22	M 22			
V 23		L 23	EXAMEN	L 23	EXAMEN	J 23	
S 24		M 24		M 24		V 24	
D 25		M 25		M 25		S 25	
L 26	EXAMEN	J 26		J 26		D 26	
M 27		V 27		V 27		L 27	
M 28		S 28	S 28	M 28			
J 29				D 29		M 29	
V 30				L 30		J 30	
S 31				M 31			
EXAMEN		AUTO-FINANCEMENT					



## Questionnaire de positionnement

NOM ..... Prénom .....

### Avez-vous déjà passé les épreuves de l'examen Probatoire ?

OUI, date .....  NON

Si OUI, merci de préciser à quelle épreuve vous avez échoué :

ski  terrain varié  escalade  orientation  neige et glace  semaine »montagne «

Vous êtes titulaire d'un diplôme ci-dessous :	
<input type="checkbox"/> DE ou BE escalade (ou athlète de haut niveau) ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve d'escalade	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> DE ou BE Ski Alpin (ou athlète de haut niveau) ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve de ski	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> BN Pisteur Secouriste Alpin 2 <sup>ème</sup> degré ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve de ski	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> DE ou BE Accompagnateur en Montagne ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense de l'épreuve d'orientation	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Membre de la sélection FFME ➤ Vous souhaitez bénéficier de la dispense des épreuves d'escalade, de neige-glace, et terrains variés	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

### Extrait de l'arrêté du 24/08/18 modifiant l'arrêté du 16/06/14 relatif à la formation spécifique du DE d'Alpinisme Guide de Haute Montagne :

« L'examen probatoire comprend une série d'épreuves organisées et évaluées en trois parties successives.

La première partie de l'examen probatoire comporte deux épreuves :

1° Une épreuve orale se décomposant comme suit :

Un entretien d'une durée maximale de quarante minutes portant :

a) sur la description des courses inscrites sur la liste jointe au dossier d'inscription mentionné à l'article 4. Cet entretien, d'une durée maximale de trente minutes, permet au jury mentionné à l'article 7 d'évaluer la capacité des candidats à communiquer des informations précises sur ces courses

b) Sur la présentation du projet professionnel du candidat. Cette épreuve est éliminatoire. »

2° Une épreuve de ski en toute neige, tout terrain. Cette épreuve est éliminatoire.

La deuxième partie de l'examen probatoire comporte quatre épreuves :

1° Une épreuve d'orientation avec pour seuls instruments une carte, une boussole à aiguille aimantée et un altimètre. Elle est éliminatoire ;

2° Trois épreuves d'évolution technique, chacune d'elles étant éliminatoire :

a) Une épreuve d'escalade sportive

b) Une épreuve en neige et glace

c) Une épreuve en terrains variés.

La troisième partie de l'examen probatoire consiste en des évolutions dans un environnement de haute montagne, sur une période de cinq jours. Elle vise à évaluer les capacités du candidat à mobiliser ses compétences techniques en autonomie et ses aptitudes à s'adapter à cet environnement. Cette épreuve est éliminatoire.

Sont dispensés de l'épreuve de ski en toute neige, tout terrain, de la 1<sup>ère</sup> partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5 : les candidats titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski alpin", ou du diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin ; les candidats titulaires du brevet national de pisteur secouriste du deuxième degré ou du brevet national de pisteur secouriste, option "ski alpin", deuxième degré ; les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau en ski-alpinisme.

Sont dispensés de l'épreuve d'orientation de la 2<sup>ème</sup> partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5, les candidats titulaires du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du brevet d'Etat d'alpinisme ou du diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne.

Sont dispensés de l'épreuve d'escalade sportive de la deuxième partie de l'examen probatoire mentionnée à l'article 5 : les candidats titulaires du diplôme de moniteur d'escalade du brevet d'Etat d'alpinisme ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "escalade", ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "perfectionnement sportif", mention "escalade en milieux naturels" ; les athlètes inscrits sur la liste de haut niveau en escalade.

Sont dispensés, à leur demande, des trois épreuves d'évolution technique de la deuxième partie de l'examen probatoire mentionnées à l'article 5, les candidats ayant été sélectionnés et ayant suivi l'intégralité du cursus des équipes nationales jeunes alpinistes de la Fédération française de la montagne et de l'escalade. Le respect de ces conditions est attesté par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade.»

## DEVIS - FRAIS DE FORMATION

Préparation aux épreuves de l'examen Probatoire SKI DE Alpinisme – Aspirant Guide de Haute Montagne	
Périodes de Formation	Du 5 janvier au 06 Mars 2026
Durée en heures	140 h de formation (35 h hebdomadaires) – semaine au choix
Lieu de formation	Briançon, massif des Ecrins, Chamonix

Description des Frais en Euro	
TVA non applicable – Art 293 B du Code Général des Impôts	
<b>Stage HIVER - SKI (hors forfaits remontées mécaniques)</b>	
<input type="checkbox"/> 2 semaines – du 5 au 16 janvier 2026 – (70 h x 14€/h)	<b>990 €</b>
<input type="checkbox"/> 1 semaine perf – du 02 au 06 février 2026 – (35 h x 18.7 €/h)	<b>655 €</b>
<input type="checkbox"/> 1 semaine perf à Chamonix – du 01 au 7 mars 2025 – (35 h x 18.7 €/h)	<b>655 €</b>

### Remontées mécaniques

Devis délivré à Briançon, le 01/10/2025



## INFORMATION IMPORTANTE



Suivre notre préparation à l'examen Probatoire du DE Alpinisme – Aspirant-Guide de Haute Montagne nécessite d'être bien préparé(e) à l'effort physique et exige de se conformer à une hygiène de vie de sportif/sportive.

Ceci implique :

- **D'avoir une alimentation équilibrée**
- **D'avoir un bon sommeil pour récupérer**
- **D'éviter les apports de produits toxiques ou néfastes pour l'organisme tels que le tabac, l'alcool, etc...**
- **De savoir se prémunir contre les blessures (échauffement, étirements...)**

L'entrée en formation est soumise à la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'alpinisme de moins de 3 mois. De façon générale, nous conseillons aux candidats souffrant de blessures anciennes de s'assurer auprès d'un médecin qu'elles sont complètement guéries, afin de suivre la préparation dans les meilleures conditions possibles.

Afin d'assurer le bon déroulement du stage et de pouvoir évoluer en sécurité, le CRET-CCI Formation vous recommande, avant l'entrée en formation :

- D'être capable de faire 700 à 800 m de dénivelé à l'heure avec un sac de 10% du poids (minimum de 6 kg),
- D'avoir au moins un niveau flèche de vermeil pour le module ski